Place au vélo / Angers Loire Métropole

Lundi 29 avril 2019

Plan vélo d’agglomération

Présents :

Bernard Dupré, Christelle Six, Dominique Lebreton, Jacques Roussel, Jean-Michel Trotignon

Présentation de l’avancement du plan vélo d’agglomération par Bernard Dupré et Christelle Six. Il doit être approuvé par le conseil communautaire le 17 juin, après être passé en commission des transports le 22 mai, puis en commission permanente le 2 juin. Le temps presse pour que l’agglo puisse déposer, avant le 30 juin, ses demandes de subventions d’Etat pour les infrastructures exigeant un financement important. Et ces demandes ne peuvent être déposées que si la collectivité dispose d’un schéma directeur des infrastructures cyclables à jour, ce qui va constituer l’ossature du plan vélo d’agglomération. Un schéma directeur avait été établi en 2011, incomplètement réalisé, celui qui est en préparation s’en inspire mais sera beaucoup plus complet, et surtout financé.

Trois projets intégrés au plan vélo d’agglo seront soumis aux financements d’Etat. En premier lieu les passerelles vélo prévues de chaque côté du pont au-dessus de l’autoroute au Moulin-Marcille (les Ponts-de-Cé), dont la faisabilité a été techniquement établie l’an dernier. Viendront ensuite l’aménagement du pont de Segré (prévu depuis longtemps dans la boucle verte), appelé à prolonger la voie verte venant de Montreuil-Juigné par l’ancienne voie ferrée, puis en dernier un passage rue de la Paperie à St Barthélémy, au-dessus de la voie qui rejoint la déchèterie. Le pont de Bouchemaine n’y figure pas même si l’agglo envisage d’y faire une passerelle pour le vélo, mais en comptant sur des fonds européens dans le cadre du développement du tourisme vu qu’on se trouve sur l’itinéraire de la Loire à vélo.

Un comité de pilotage du plan vélo d’agglo s’est mis en place autour du président d’ALM Christophe Béchu, avec Marc Laffineur (VP aux finances), Jean-Marc Verchère (artisan du plan vélo d’Angers), Véronique Maillet (VP au tourisme), Virginie Caballé (directrice déplacements), Gilles Samson (maire de Villevêque), Fanny Maugent (directrice parcs et jardins), Richard Thibaudeau (directeur adjoint aménagement et équipements d’ALM). De leur côté Bernard Dupré et Christelle Six continuent à se rendre dans les communes périphériques (jusqu’à plus d’une dizaine de km du centre d’Angers) pour y rencontrer élus et techniciens, où ils disent toujours trouver un bon accueil, même si les niveaux de motivation peuvent être différents.

Les itinéraires cyclables figurant sur le document de travail qui nous a été présenté dessinent essentiellement une large étoile autour d’Angers, dont les branches prolongent celles du schéma d’Angers. Nous avons exprimé le souci que les communes soient aussi reliées entre elles sans passer par la ville centre. Nous avons insisté aussi sur l’importance du rabattement vélo vers les petites gares comme celles de Vieux-Briollay, Savennières, La Bohalle ou St Mathurin, dont le potentiel d’intermodalité nous semble important. D’une manière plus générale nous pensons, et nos interlocuteurs en conviennent, qu’au niveau de l’agglo il serait plus juste de penser plan de mobilité, dans lequel viendrait s’inscrire le vélo. Les connexions avec les lignes de cars, scolaires ou non, sont aussi à prendre en compte dans le rabattement vélo.

On part sur un financement d’agglo (les chiffres seront précisés en juin) pour les itinéraires d’intérêt communautaire formant les grosses branches de l’étoile en cours d’élaboration, tandis que les itinéraires cyclables d’intérêt local seraient financés par les communes. Cela dit, le transfert de la compétence voirie des communes vers l'agglo tarde à se concrétiser, ce qui ne va pas simplifier les choses.

Devant l’ampleur du travail actuel et à venir pour Christelle Six, qui travaille pratiquement seule, nous suggérons qu’ALM fasse appel à un bureau d’études pour la soulager de certaines tâches, pour la charte ou l’évaluation par exemple.

Déception du côté des PDE (Plans de déplacements d’entreprises), dont l’aide fournie par l’agglo a été laissée de côté ces dernières années : les moyens ne sont pas prévus pour ça dans le plan, même si Bernard Dupré en reconnaît l’intérêt.

C’est ALM qui sera garante de la cohérence d’ensemble des plans vélo d’Angers et de l’agglo, ainsi que du calendrier de mise en oeuvre. Et c’est ALM aussi qui devra élaborer, après le 17 juin, une charte vélo destinée à harmoniser équipements, revêtements et signalétique communs sur l’ensemble des communes. Nous serons associés à la préparation de cette charte.

Nous sommes également sollicités pour écrire au président d’ALM un petit texte exprimant nos intentions, qui pourrait être repris sur le document de présentation du plan vélo. Et nous avons demandé à faire partie de l’instance qui sera chargée de faire l’évaluation dans la durée de l’application du plan, évaluation incluant ville et agglo.

A la fin de l’entretien, Bernard Dupré, dont le discours est de plus en plus favorable aux piétons et aux cyclistes, n’a pas caché ses différences de points de vue avec Jean-Marc Verchère, critiquant à mots à peine voilés ses assises du stationnement. Nous avons donc clairement un élu en responsabilité qui se charge de flatter les cyclistes, tandis qu’un autre se charge de flatter les automobilistes.

Jean-Michel